ILS N'AVOIENT PAS ENCORE TOUT DIT.

LORSQUE nous voyons paroître chaque jour tant d'Écrits sur l'important objet de l'Assemblée des États-Généraux, et sur ce qui y a rapport, qui pourra me dire pourquoi nous n'en voyons pas qui traite la question de savoir quel est le lieu le plus favorable pour placer cette Assemblée ? On veut nous instruire des formes qu'on doit observer pour la convocation, du nombre de ceux qui la doivent composer, de la quantité proportionnelle des Membres, et de tous les préliminaires nécessaires pour qu'elle soit légalement composée ; et l'on ne fait pas attention que l'Histoire, en parlant des différens États-Généraux, a toujours désigné ces Assemblées par le

lieu où nos Rois les avoient placés. Sous la minorité de Louis XIII, la derniere fut tenue à Paris. Sous Henri III, elle fut tenue à Blois. Sous Charles IX, à Moulins, à Orléans. Sous Henri II, sous Louis XII, sous Charles VIII, ce fut souvent à Tours, etc.; mais personne ne s'est encore occupé à nous apprendre quelles ont pu être les raisons, soit de politique, soit d'intrigue, soit de convenance, qui ont déterminé le choix du lieu.

Cependant, en y faisant un peu de réflexion, on sentira que cet objet n'est pas assez indifférent, pour que le hasard, ou quelque cause très-secondaire, l'ait seul décidé. Frappé de cette idée, je me suis occupé à fouiller dans les Mémoires du temps, et dans ces Ouvrages qui contiennent des détails historiques, des Anecdotes, etc., et il m'a paru qu'il y avoit toujours eu des raisons et des motifs qui avoient décidé nos Rois à choisir un lieu plutôt qu'un autre. En conséquence

de ces recherches, et des connoissances qu'elles m'ont données, je pourrois présenter ici un résumé, qui ne seroit que curieux ; mais comme mon dessein n'est pas d'écrire pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, je vais transporter tout de suite le résultat de mes recherches, aux questions et aux objets qui nous intéressent pour le moment, et je ne placerai ici que des réflexions analogues aux circonstances présentes.

Il paroît d'abord qu'il y a plusieurs raisons essentielles, qui doivent engager la Nation à désirer un lieu plutôt qu'un autre ; et le Roi, à peser les avantages qui peuvent résulter de ce choix.

Le premier objet qui se présente, et qui doit concourir au choix du Roi, et au vœu de la Nation, c'est que le lieu de l'Assemblée ne soit ni trop loin, ni trop près du séjour de la Cour. Si dans le siecle présent on assembloit les États-Généraux à Tours, à Blois, à Compiegne,

à Troies, etc., il pourroit en résulter de grands inconvéniens. En ne regardant d'abord que ceux qui intéresseroient les Membres de l'Assemblée, on sent qu'ils ne pourroient s'y transporter, s'y rassembler qu'à grands frais. Il ne faut pas, sur l'objet des dépenses, se faire d'illusion : des François, qui doivent se rassembler des quatre coins de la France, ne sont pas des Anglo-Américains, qui se transportent, à peu de frais, de la Virginie ou de la Nouvelle-Angleterre, dans le Maryland : nos Députés ne peuvent être assimilés aux leurs. Il faut que la Nation donne à chacun de ses Représentans une aisance proportionnée à leur fortune personnelle, à leur état, et à l'objet intéressant qui va les mettre en mouvement. Les frais de ce rassemblement, ceux de courses, de correspondance, les secours de toute espece, etc., tout nous dit que ces dépenses peuvent être d'une toute autre cherté dans un lieu que dans un autre. D'ailleurs les

États-Généraux, assemblés dans un coin de la France, loin de la Cour, loin des Ministres, loin des moyens courts et peu chers de correspondre avec leurs Commettans, éprouveront, dans leurs travaux, une lenteur, un embarras, qu'on doit craindre et qu'il faut prévenir. Mille raisons, qu'on peut aisément sentir, militent contre le choix d'un emplacement pris trop loin de la Cour et de la Capitale. Mille inconvéniens, non moins palpables, militent également contre le projet de les assembler à Paris. Car (convenons-en de bonne foi), dans ce moment présent, les États-Généraux, placés à Paris, se trouveroient au milieu du brasier, et de l'activité de toutes les opinions divergentes. On a beau supposer, avec raison, que tous les Membres choisis pour former un Corps tel que celui des États-Généraux, seront sûrement des têtes froides, des têtes réfléchies; mais ne nous faisons point d'illusion, et convenons que ce n'est pas à Paris où il

faut les placer ; laissons à nos Lecteurs impartiaux à faire le reste des réflexions que cet article demanderoit.

Il resteroit un troisieme local à proposer ; c'est l'endroit où habite la Cour. Si la Nation n'étoit pas justement alarmée de la fatale influence du pouvoir ministériel ; si ses peines, ses désastres, ses malheurs, n'avoient pas pour principe la confiance qu'un Roi, juste et honnête, devoit nécessairement prendre dans la probité et dans les lumieres de ceux à qui il croyoit pouvoir confier les détails des affaires de l'État, rien ne seroit plus naturel que de réunir ensemble les Représentans de la France et les Ministres qui la gouvernent, présidés par celui que la Nation ne peut s'empêcher d'aimer, dont elle connoît les intentions justes, et qui est le premier à déplorer les malheurs publics. Ce devroit donc être par-tout où est le Roi, que les États-Généraux devroient s'assembler Ce devroit être de

cette réunion de principes, d'idées, de volontés, que se formeroient toutes les résolutions, tous les plans, toutes les décisions, tous les arrangemens, toutes les Loix qui vont paroître.

Mais après avoir considéré, comme Patriote impartial, comme homme raisonnable, enfin comme François, ce tableau intéressant, tirons le rideau sur toutes ces images, et convenons, avec les Chefs de toutes les Sectes, qui professent des systêmes si différens, que nous ne devons pas souhaiter un trop grand rapprochement entre la demeure du Roi, celles des génies effervescens qui bouillonnent dans la Capitale, et la respectable et majestueuse Assemblée des États-Généraux.

Plaçons-les donc dans un lieu assez distant de Paris, pour qu'ils puissent voir les étincelles que jettent les feux électriques de nos Philosophes, sans en craindre la commotion. Le bon sens de

nos Délégués saura en tirer tout le parti convenable. Ne les plaçons pas assez loin de la Cour, pour qu'ils ne sachent pas à temps la façon de penser et les réflexions que le Roi et ses Ministres ferons sur les résolutions à prendre. Si cet éloignement étoit trop grand, il en résulteroit une perte de temps, chose toujours bien fâcheuse pour la solution des grandes affaires. Lorsqu'elles sont mûres, elles perdent beaucoup par le retard; et dans la circonstance où nous allons nous trouver, cette vérité sera vivement sentie, si l'Assemblée se trouve trop loin du séjour du Roi : et comme la Nation pourroit craindre les effets des intrigues ministérielles, il ne faut pas non plus qu'elle en soit trop près. Tâchons donc d'indiquer un lieu qui puisse rassurer les esprits sur une partie de ces inconvéniens; mais que le nom du lieu n'indispose pas avant d'avoir lu cet Ouvrage jusqu'à la fin.

C'est Versailles que nous proposons

pour y rassembler les États-Généraux. Mais c'est Versailles que la Cour leur aura abandonné pour aller habiter le Château de St. Cloud. Détaillons nos idées à ce sujet.

Cette ville contient une population de près de 80,000 habitans, quand la Cour l'habite ; et elle n'en conserve qu'environ 40,000 lorsqu'elle est absente.

Le local est de nature à ne pas exiger la plus légere dépense, pour y loger convenablement et commodément les 1000 Députés de la Nation, et un nombre au moins double, qui naturellement doit les suivre. On y trouvera par-tout la locacité nécessaire, pour contenir les Assemblées générales, et pour rassembler les Comités : on y sera à portée de toutes les especes de secours pour la vie, pour l'aisance, et pour tous les objets, qui ailleurs exigeroient d'indispensables et de cheres dépenses.

Versailles, situé à quatre grandes lieues de

Paris, ne peut pas recevoir une influence bien maligne des cris et des clameurs des esprits effervescens qu'on ne pourra empêcher de parler et d'écrire. Les individus qui composeront les États-Généraux ne seront pas aussi échauffés que s'ils les entendoient de plus près. Dans une telle crise, ce ne sont guere que les premiers momens qui sont à craindre; l'esprit se monte, l'imagination s'enflamme: on croit voir, on croit sentir; et souvent l'amour-propre, prévenu, empêche que l'on ne veuille réfléchir. Voilà ce qui sera infiniment moins à craindre de quatre lieues de Paris, que plus près de cette ville.

La Cour, placée à St. Cloud, se trouvera à une égale distance de l'Assemblée des États-Généraux, et du foyer que l'on craint pour elle. Sans peine, et sur-tout sans dépense, elle saura tout, sans pouvoir trop s'en mêler: assez près, pour qu'il n'y ait ni temps perdu, ni dépense inutile. Intermédiairement placée, elle pourra

calmer d'un côté l'inquiétude des esprits Parisiens, et de l'autre, elle pourra s'identifier avec le véritable esprit national, qui lui sera sans cesse présenté par l'Assemblée des États-Généraux.

Que pouvons-nous désirer de plus, nous qui ne voulons que le bien, et quel avantage n'en doit-il pas résulter?

CETTE idée véritablement patriotique m'enflamme, et me conduit à une autre, qui, sans y avoir aucun rapport, peut bien trouver ici sa place, et mérite sûrement d'être examinée. Elle produiroit des économies que le seul exposé démontrera: elle sera autant avantageuse pour le Roi, que pour tous ceux qui, par état, par rapport de place, par obligation de devoir, par décence, par intérêt personnel, etc., sont continuellement conduits de Paris à Versailles, et passent une partie considérable de leur vie sur le chemin qui mene de l'un à l'autre.

Quel bonheur pour la France, pour ceux qui la gouvernent, pour ceux qui travaillent dans toutes les parties de son Administration, pour les grands Seigneurs, pour tous ceux que des intérêts d'Etat, des affaires personnelles, etc., forcent de fréquenter et de suivre la Cour, si le Roi, abandonnant le triste et insalubre séjour de Versailles, vouloit se fixer à St. Cloud!

Parcourons d'abord, sans trop nous y arrêter, tous les agrémens de ce nouveau séjour. Quel site charmant, et quelle exposition salubre! Quelle vue agréable! que d'objets enchanteurs, rendus encore infiniment plus beaux par le séjour des Maîtres! Quelle situation! quelle perspective! C'est l'immense Capitale du plus beau Royaume du monde, qui s'offre sans cesse aux yeux, et dont on jouit comme si on l'habitoit. Quels bois charmans on apperçoit de tous côtés! quel superbe, quel majestueux coup d'œil

que cette belle riviere, qui unit à tous ces agrémens le moyen de pourvoir à tous les besoins ! que de demeures superbes, qui semblent en être des annexes !

Enfin, comment n'être pas tenté de quitter ce trop superbe, trop majestueux, mais trop triste séjour de Versailles, pour venir habiter St. Cloud ?

Désirons que le Roi, qui est un Prince bon et humain, qui paroît s'occuper volontiers de choses honnêtes et raisonnables, qui aime son Peuple, qui sait qu'il en est aimé ; désirons, dis-je, qu'il puisse sentir, pendant le séjour qu'il seroit dans le cas de faire à St. Cloud, tous ces avantages, et qu'il en goûte tout le prix : que la Reine, qui ne demande qu'à être connue, pour être véritablement aimée, sente qu'étant à St. Cloud, elle sera comme dans Paris, qu'elle s'accoutumera à voir ce Peuple, et ce Peuple à la voir : chose qui ne peut arriver que difficilement, quand il faut faire le voyage

de Versailles à Paris. Qu'elle envisage que son séjour, fixé dans ce Château, le joindra insensiblement à Paris, pour lui en procurer tous les agrémens, sans en craindre les effets ; qu'elle comprenne qu'elle en pourra jouir à tout moment sans peine, sans fatigue, et sans la moindre augmentation de dépense.

Puissent nos Maîtres sentir qu'ils sont à Versailles comme dans une triste solitude, en comparaison de ce qu'ils seroient à St. Cloud ! Puissent-ils faire réflexion qu'ils sont les plus grands Souverains de la terre, qu'ils ont pour Capitale de leurs États, la plus belle ville du monde, et qu'ils s'en exilent volontairement ! Disons-leur qu'ils sont les seuls Souverains qui n'habitent pas leur Capitale ; prions-les de regarder en Espagne, en Angleterre, à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg, etc. etc. Ils verront que les Souverains de tous ces pays habitent leurs Capitales, et que ce n'est que depuis

Louis XIII que nos Rois se sont privés d'un des plus grands agrémens attaché à leur empire ; et que ce Paris, qu'ils semblent fuir, est un objet de curiosité pour les plus grands Potentats de l'Europe, qui y viennent avec plaisir et qui le quittent avec regret.

Mais quelle fatalité inconcevable pourroit forcer Louis XVI à rester éloigné de cette ville ? Osons le dire, et soyons assurés de détruire une illusion qui n'est que la suite d'un ancien préjugé, qui a pu avoir autrefois quelques fondemens, mais qui n'en peut avoir aujourd'hui.

C'est vous, Peuple léger, Peuple inconstant ! ce sont vos peres, dangereux Parisiens, qui ont contraint vos Rois à vous abandonner ! Souvenez-vous que dans son enfance vous avez forcé Louis XIV à vous craindre. C'est ce Roi, grand en tout, qui n'a jamais pu vous pardonner d'avoir aidé à repousser ses troupes, et ouvert vos portes à un

Prince rebelle. Il a cru que la politique et la prudence l'obligeoient à s'éloigner. Il a combiné, dans son courroux, l'espace et la nature du local qu'il devoit mettre entre lui et vous. Il a d'abord voulu s'en séparer par la Seine ; mais cette barriere ne lui a pas paru suffisante. Il s'est enfoncé, deux grandes lieues, dans un pays coupé, montueux, boisé, et par-tout de difficile accès.

Qu'aurions-nous à dire aujourd'hui au Roi régnant, si, en ne lui cachant pas les avantages de la position où Louis XIV est allé se placer, nous voulions lui persuader de l'abandonner pour tous les agrémens qu'il trouveroit, s'il venoit fixer sa demeure à St. Cloud? Nous ne chercherons pas à le persuader ; ce n'est pas ainsi qu'on détruit les préjugés ; mais nous le convainquerons que tous les avantages militaires que Louis XIV voulût réunir contre la fougue de l'inconstance parisienne, il les conservera dans son Château-de St. Cloud.

Avec